

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 mars 2025

Date de convocation
06/03/2025

Date d'affichage
06/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 8

Absents : 6

Nombre de suffrages
exprimés : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le 12 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacky ROY.

Étaient convoqués : Mme Delphine BONNEAU, M. Jean-Michel BOYER, M. Pascal CHAUMONT, M. Gérard LEFEVRE, Mme Françoise LE MEUR, M. Benoît NEVEU, Mme Cécile ROY, M. Jacky ROY

Procurat(s) : M. Frédéric COGNE a donné son pouvoir à M. Gérard LEFEVRE

Étaient absents : Mme Céline CHABAY, Mme Béatrice DUVEAU, M. Wallerand GOUILLY-FROSSARD, M. Romain GOURMAUD, M. Jérôme JUSSIAME

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme Cécile ROY

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

13/03/2025

et publication du :

13/03/2025

Délibération N°14-2025 : Vote des taux d'imposition 2025

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal à se prononcer sur le montant des deux taxes suivantes : Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier Non Bâti, Taxe d'habitation pour l'année 2025.

Rappel des taux de l'année 2024 :

-	Taxe sur le Foncier Bâti :	39,41 %
-	Taxe sur le Foncier Non Bâti :	43,44 %
-	Taxe d'habitation :	18,21 %

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux.

-	Taxe sur le Foncier Bâti :	39,41 %
-	Taxe sur le Foncier Non Bâti :	43,44 %
-	Taxe d'habitation :	18,21 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les taux pour l'année 2025 suivants :

-	Taxe sur le Foncier Bâti :	39,41 %
-	Taxe sur le Foncier Non Bâti :	43,44 %
-	Taxe d'habitation :	18,21 %

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Archigny

Le Maire, Jacky ROY



AR Prefecture

086-218600096-20250312-DL_14_2025-DE
Reçu le 13/03/2025